



**PROCES-VERBAL DE REUNION DU COMITE SYNDICAL N°01-2026**  
**Réunion du mercredi 21 janvier 2026**

Le mercredi 21 janvier 2026 à 18h, le comité syndical s'est réuni à la Maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 15 janvier 2026

**Ordre du jour :**

- Compte financier unique 2025
- Affectation des résultats 2025
- Approbation du budget primitif 2026
- Sollicitation de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de demandes de subventions
- Validation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations et de la révision de la stratégie locale de gestion du risque inondation
- Convention pour la restauration des cours d'eau par des processus écologiques avec le CNR et l'université de Toulouse Jean-Jaurès
- Acquisition de terrain
- Questions diverses

**Etaient présents (19 délégués) :**

| COLLECTIVITE                                     | NOM         | PRENOM   | QUALITE   |
|--|-------------|----------|-----------|
| COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION<br>PAU BEARN PYRENEES | CAPERAN     | Michel   | Titulaire |
|  | CAZENAVE    | Jérôme   | Titulaire |
|  | DUDRET      | Victor   | Titulaire |
|  | MARQUE      | Bernard  | Titulaire |
|  | MORLAS      | Claude   | Titulaire |
|  | PEDEFLOUS   | Roger    | Titulaire |
|  | VERDIER     | Yves     | Titulaire |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-<br>ORTHEZ           | ARRIAU      | Philippe | Titulaire |
|  | BIROU       | Daniel   | Titulaire |
|  | DUCOS       | Gérard   | Titulaire |
|  | LABOURDETTE | Michel   | Titulaire |
|  | LAURIO      | Michel   | Titulaire |

|   | TOULOUSE   | Jérôme  | Titulaire |
|---|------------|---------|-----------|
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>              | CAPERET    | Alain   | Titulaire |
|   | CAZET      | Michel  | Titulaire |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN</b>           | SOUSBIELLE | Henri   | Titulaire |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN</b>               | MERCIER    | Jimmy   | Titulaire |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES</b>          | LALANNE    | Patrice | Titulaire |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS</b> | DUPONT     | Bernard | Titulaire |

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

| COLLECTIVITE  | NOM       | PRENOM | QUALITE   |
|---|-----------|--------|-----------|
| <b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES</b> | LAFFORGUE | Jérôme | Titulaire |

Etaient absents ou excusés (13 délégués) :

| COLLECTIVITE  | NOM        | PRENOM       | QUALITE   |
|---|------------|--------------|-----------|
| <b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>      | BERNOS     | Michel       | Titulaire |
|   | DENAX      | Jean-Marc    | Titulaire |
|   | LARRIEU    | Didier       | Titulaire |
|   | POURTAU    | Xavier       | Titulaire |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ</b>                 | GENNEVOIS  | Anne-Lise    | Titulaire |
|   | LEVEQUE    | Gilles       | Titulaire |
|   | SENSEBE    | Jean-Jacques | Titulaire |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>              | BOURDA     | Bruno        | Titulaire |
|   | CASTAIGNAU | Serge        | Titulaire |
|   | LAFFITTE   | Jean-Jacques | Titulaire |
|   | VIGNAU     | Hubert       | Titulaire |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN</b>           | MASSIGNAN  | Bernard      | Titulaire |
| <b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES</b> | LAFFORGUE  | Jérôme       | Titulaire |

**Assistaient également à la réunion :** Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Nadège BERGÉ – Responsable administratif et financier, Marie FURET – Animatrice charte de gestion de la ressource en eau, Daniel GOMES - Technicien GeMAPI, Pauline GUINLE – Chargée de mission PAPI, Célia MARCHAND – Animatrice prévention des inondations, Henri PELLIZZARO - Directeur, Sébastien PIETS – Technicien GeMAPI, Constance XERRI – chargée d'opérations prévention des inondations, personnel du SMBGP

**Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) :** M. Bernard MARQUE

Le procès-verbal de la séance du comité syndical du 17 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Le Président informe les délégués des décisions prises au titre des délégations (*cf. diaporama joint*).

Le Président informe que le point n°6 est retiré de l'ordre du jour.

Les membres du comité syndical poursuivent la séance en abordant les points suivants :

### **1. Compte financier unique 2025**

Le Président informe le comité syndical que le compte financier unique (CFU) a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

En l'absence du Président, Monsieur Philippe ARRIAU présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU. Le comité syndical vote, à l'unanimité, le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes présentés dans le diaporama joint.

### **2. Affectation des résultats 2025**

Le Président expose au comité que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique.

Il précise qu'il est possible de reprendre les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2025 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026.

Enfin, il indique que cette affectation des résultats permet d'équilibrer le budget en prenant en compte les besoins de financement des différents projets affichés lors des orientations budgétaires.

Le comité syndical, après avoir constaté les résultats de l'année 2025, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2025 comme indiqué dans le diaporama joint.

### **3. Présentation des projets et approbation du budget primitif 2026**

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2026 ci-dessous, détaillé par nature et par fonction durant la séance (Cf. diaporama) ainsi que dans la note brève et synthétique jointe aux projets de délibération :

| SECTION               | DEPENSES              | RECETTES              |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Fonctionnement</b> | <b>7 116 980,73 €</b> | <b>7 116 980,73 €</b> |
| <b>Investissement</b> | <b>2 684 387,51 €</b> | <b>2 684 387,51 €</b> |

Après le vote du budget, le Président détaille les différents projets en cours ou à venir dont les besoins financiers sont pris en compte dans les différents chapitres du budget primitif.

L'ensemble des opérations est détaillé dans le diaporama joint. Il s'agit :

- Sur le volet gestion des milieux aquatiques (GeMA) :
  - Du solde des opérations engagées en 2025 (travaux et études)
  - Des engagements 2026 (travaux et études)
- Sur le volet prévention des inondations (PI) :
  - Des travaux d'entretien annuel des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques
  - D'installation de capteurs de niveau
  - D'études terminées ou engagées dans le cadre du programme d'études préalables au PAPI
  - D'études PAPI à engager

Les différentes prévisions, équilibrées en dépenses et recettes, sont présentées par chapitres (cf. diaporama).

#### **4. Sollicitation de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de demandes de subventions**

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le lancement par le Syndicat des opérations suivantes ainsi que leurs plans de financement :

- Etude stratégie ZEC et ZH du PAPI
- Etude Saubagnac - champ expansion de crue
- Etude de renaturation affluent Escarraude
- Travaux de renaturation de la Bastarde
- Programme 2026 de gestion du gave de Pau
- Programme de gestion 2026 des affluents du gave de Pau

#### **5. Validations du Programme d'Actions de Prévention des Inondations et de la révision de la stratégie locale de gestion du risque inondation**

Le comité syndical a déjà validé en juin 2025 le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin du gave de Pau ainsi que la révision de la stratégie locale de gestion du risque inondation.

À la suite de l'instruction par les services de l'État, le PAPI a fait l'objet d'ajustements afin d'être conforme au cadre national et éligible aux financements, sans modification de sa structure globale ni de la stratégie initialement validée.

La stratégie locale, quant à elle, n'a nécessité aucune modification.

Le Président a présenté les actions retirées, leurs impacts financiers et la répartition définitive du programme (cf diaporama). Le PAPI représente un montant global de 39,06 M€, financé par des subventions du fonds Barnier, de l'agence de l'eau et par les maîtres d'ouvrage, principalement le SMBGP.

À l'unanimité, le comité syndical confirme la stratégie locale révisée, approuve le PAPI, autorise le Président à signer les documents nécessaires et décide de porter et mettre en œuvre l'ensemble des actions du programme.

## 6. Acquisition de terrains

Dans le cadre du programme pluriannuel de gestion du Laà et du Geu, le risque inondation sur la commune de Laà-Mondrans, notamment dans le quartier du Moulin, a été étudié.

Après plusieurs scénarios d'aménagement, la solution la plus efficace retenue est la création d'une zone d'expansion de crue sur la parcelle A n°51, sur le modèle d'un projet similaire à Mourenx.

Ce projet vise à réduire le risque d'inondation tout en favorisant la création d'habitats naturels, une étude détaillée devant préciser la topographie optimale. Cette étude est inscrite au budget 2026.

Le conseil syndical décide à l'unanimité l'acquisition de la parcelle A n°51, d'une superficie de 14 887 m<sup>2</sup>, pour un montant 3 000 € (0,2 €/m<sup>2</sup>), après accord des propriétaires indivis. L'opération est éligible aux aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, avec un taux de subvention attendu de 80 % pour l'acquisition, ainsi que pour les études et travaux.

## 7. Informations diverses

**Bilan foncier :** Le Président fait état du foncier appartenant au syndicat :

- Ouvrages de protection contre les inondations : bassins écrêteurs de crues : 1,9 Mm<sup>3</sup> stockés ; digues : 3,6 km ; 36 Ha en gestion, dont 29 ha mis à disposition et 6 ha propriétés du SMBGP

- Foncier hors ouvrage de protection : 120 parcelles ; 16,2 ha principalement sur les bassins Lagoin-Mouscle et Baïse-Luzoué

Le Président indique par ailleurs que dans le cadre de la mise en œuvre des projets inscrits au PAPI, le patrimoine foncier du SMBGP devrait notamment se développer dans les années qui viennent.

**Etat d'avancement de la charte :** 36 adhésions effectives, 8 adhésions en cours et 7 en attente

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Pour extrait conforme.

Le Président,



Syndicat mixte du  
bassin du  
gave de Pau

Michel CAPERAN